

1

(N° 271.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean Bohren, caporal-pompier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Bohren, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Grindelwald (canton de Berne), le 3 juillet 1803. Il s'est engagé, en 1820, dans le régiment suisse n° 29, qui tenait garnison à Anvers. Depuis cette époque il n'a point quitté la Belgique, passant successivement dans d'autres corps, où il a toujours tenu une conduite irréprochable. Après avoir servi la cause de la révolution en 1830, il fut admis, le 28 novembre de la même année, dans le corps des pompiers, à Anvers. Il s'y est toujours fait remarquer par sa bonne conduite, et a obtenu le grade de caporal.

Le Rapporteur,

J. MAERTENS.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
